

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUERET**  
Extrait  
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés** : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoit LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Françoise FOURNIER

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°5 - 2022**

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°5 concerne les écritures suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 13 108.00 €**

- Ajustement du compte Taxe foncière au vu des notifications ..... 1 748.00 €
- Nouvelle prestation « Diagnostic en vue des ventes des Gîtes » ..... 6 360.00 €
- Ajustement crédits Commission « gîtes » Office du Tourisme ..... 5 000.00 €

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 19 439.00 €**

**Chapitre 023 – Virement à l'investissement..... 24 173.50 €**

- Perception de recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque  
..... 24 173.50 €

**Chapitre 042 – Transferts entre section ..... 6 331.00 €**

- Ajustement des crédits de dotations ..... 6 331.00 €

**■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 74 – Dotations et participations..... 24 173.50 €**

- Perception de recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque  
..... 24 173.50 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### ■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitre 10 – Dotations .....</b>	<b>16 104.18 €</b>
- Ajustement des crédits pour apurement compte 1069 .....	16 104.18 €
<b>Chapitre 20 – Immobilisation incorporelle.....</b>	<b>5 500.00 €</b>
- Ajustement des crédits au vu de l'avancement des dossiers.....	5 500.00 €
<b>Chapitre 204 – Subvention d'équipement.....</b>	<b>- 5 500.00 €</b>
- Ajustement des crédits au vu de l'avancement des dossiers.....	- 5 500.00 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisation corporelle.....</b>	<b>24 173.50 €</b>
- Nouvelle acquisition au vu de la perception de la DGD médiathèque .....	24 173.50 €
<b>Chapitre 23 – Immobilisation en cours .....</b>	<b>- 16 104.18 €</b>
- Ajustement des crédits pour apurement compte 1069 .....	- 16 104.18 €
<b>Chapitre 020 – Dépenses imprévues .....</b>	<b>6 331.00 €</b>

### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitre 021 – Virement du fonctionnement .....</b>	<b>24 173.50 €</b>
- Perception du recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque .....	24 173.50 €
<b>Chapitre 040 – Transferts entre section .....</b>	<b>6 331.00 €</b>
- Ajustement des crédits de dotations .....	6 331.00 €



Délibération n°264/22 du 20/10/22  
7 Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 12 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



F. CORREIA

Le secrétaire de séance